

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice	19
- présents	19
- votants	19
- absents	0

OBJETConstruction d'une Caserne de
Gendarmerie - Cession de terrain

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20 juin 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 juin 2019

Du 18 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le mardi 18 juin 2019 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine FERRIN DEROCHE, Dominique RICHARD BRICE

Un scrutin a eu lieu, Mme Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par la Communauté de Communes des Savoir-Faire concernant le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie. En effet, suite à de nouvelles normes, le terrain initialement prévu ne convient pas.

Il est nécessaire pour la Commune de Bourbonne les Bains, station thermale, chef-lieu de canton, de conserver la Gendarmerie sur son territoire.

Le service des domaines a été saisi le 05 Juin 2019. Une première réunion a eu lieu avec l'exploitant, titulaire d'un bail, et le Président de la Communauté de Communes le 12 Juin dernier.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de prendre un accord de principe sur la cession à la Communauté de Communes des Savoir-Faire une emprise de 10 000 m² de la parcelle cadastrée D 2335 – Lieudit La Rochotte Sud – pour l'euro symbolique, sous réserve de l'accord de l'exploitant.

La Communauté de Communes des Savoir-Faire fera son affaire des frais de géomètre et de notaire.

La présente délibération est adoptée par 18 voix POUR et 1 abstention (Dominique RICHARD BRICE).

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Bourbonne les Bains le 20 juin 2019

Le Maire,

Signature

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LANGRES LE

24 JUN 2019

